

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 MARS 2021**

**Délibération**  
n° 2021.03.042.B

**Préparation aux  
missions liées aux  
clauses d'insertion :  
demande de  
subvention politique  
de la ville 2021**

**LE DIX HUIT MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mars 2021**

**Secrétaire de séance** : Thierry HUREAU

**Membres présents** :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** :

Michel ANDRIEUX à François NEBOUT, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Gérard DESAPHY à Véronique DE MAILLARD, Michaël LAVILLE à Michel BUISSON

**Excusé(s)** :

Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU, Philippe VERGNAUD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2021**

**DELIBERATION  
N° 2021.03.042.B**

EMPLOI

Rapporteur : Monsieur BUISSON

**PREPARATION AUX MISSIONS LIEES AUX CLAUSES D'INSERTION : DEMANDE DE SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE 2021**

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi, GrandAngoulême soutient, depuis 2019, en partenariat avec la DIRECCTE, la mise en place d'une Plateforme départementale de recrutement sur les clauses sociales. Cette plateforme, animée par une facilitatrice, accompagne la mise en œuvre des clauses sociales sur le territoire et assure la sécurisation des parcours professionnels. Ce service centralisé offre à tous les acteurs du territoire (entreprises et personnes en insertion, acteurs de l'emploi de l'insertion), quel que soit le maître d'ouvrage, un interlocuteur unique dans une logique de construction de parcours d'insertion et de pérennisation des emplois.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) fixe l'obligation de réserver 5% du nombre d'heures de travail à l'insertion économique des publics issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et de proposer un parcours d'insertion de qualité contribuant à terme à leur accès à un emploi durable.

Afin de compléter l'offre de services offerte par la Plateforme et favoriser l'inclusion durable des publics éloignés de l'emploi bénéficiaires des clauses, GrandAngoulême souhaite poursuivre la mise en place de sas permettant de préparer le public issu des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville aux missions qui leur seront confiées dans le cadre des marchés de travaux réalisés à l'occasion du NPNRU. 1 sas pourrait être programmé en 2021 pour un coût global de 4 000 €.

A ce titre, une subvention de 2 000 € sera sollicitée auprès de l'Etat afin d'inscrire ce projet dans la programmation des actions 2021 menées au titre du Contrat de Ville.

Le financement sollicité auprès de l'Etat représente 50% des coûts du projet.

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à solliciter des financements auprès de l'Etat dans le cadre des missions liées à l'insertion liées aux clauses d'insertion.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>24 mars 2021</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>24 mars 2021</b>